

Demande de permis unique pour un parc de quatre éoliennes à ATH (Ostiches)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction et exploitation d'un parc de quatre éoliennes
<u>Localisation</u> :	Route de Flobecq
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Eoly s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SERTIUS

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	02 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet éolien tel que présenté.

La CRAT constate que le projet permet l'optimisation de l'utilisation du potentiel éolien du site et que l'implantation des éoliennes le long de l'autoroute participe au regroupement des infrastructures. Elle relève également que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur la biodiversité, à l'exception des chiroptères mais pour lesquels un bridage des éoliennes est prévu.


Elle attire toutefois l'attention sur la nécessité de prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts sur la quarantaine d'habitations situées à moins de 600 mètres du parc éolien.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président